

EXTRAIT
D'UN
INVENTAIRE DES TITRES
ET PIÈCES DU TRÉSOR
DE L'ÉGLISE DE TRACY-LE-MONT

PAR M. Z. RENDU, MEMBRE TITULAIRE

L'inventaire, dont nous extrayons les renseignements suivants, fut dressé en 1739 par l'abbé Pigeon, curé de Tracy.

Ce manuscrit mesure vingt centimètres de haut sur quinze centimètres de large. Il se compose de cent trente-huit pages sur papier vergé, cent dix-huit de ces pages sont numérotées.

Le texte rappelle les fondations pieuses faites à l'église. Le nom du fondateur ou bienfaiteur est placé comme suit en tête de chaque paragraphe :

« Guiot Mouret.

« 20 février 1534. — Donation en parchemin de dix sols de rente sur une maison, cour, jardin et héritage à Tracy-le-Val, lieudit le Cuvrel, les d. 10 s. pour avoir des corniaux aux enfants le jeudy absolu et être le dit Mouret, recommandé aux prières..... »

« Jean Roc et Jeanne de Sermaise.

« 5 janvier 1573. — Coppie collationnée du testament de Charles Roc, dont 4 liv. de rente pour que les obits fondés

par ses père et mère soient mieux acquittés. La dite rente à prendre sur une maison et lieu au devant de la grange des dixmes, sans tenans ny bouts.

« 14 avril 1573. — Jean Roc, prêtre chanoine de l'église de Notre-Dame de Noyon et curé de Tracy-le-Mont, seigneur de Tirlencourt, a donné actuelle délivrance des quatre liv. cy dessus déclarées.

« Dès 1596, on ne recevoit que 20 s. pour les dits obits et messes basses, lesquels 20 s. ont été payés jusqu'en 1652, où il est dit que le sieur de Lécafaux les a remboursés..... »

Une sentence sur parchemin, en date du 3 mai 1609, contre un sieur Robert Brunet, mentionne que les gens de guerre qui étaient à Noyon, ont brulé les titres et papiers de l'église.

Un testament de Jeanne Coquel, daté du 11 septembre 1617, cite la rue du Temple, à Tracy-le-Val.

A la page 25 du manuscrit, mention d'un testament en date du 2 novembre 1636 par Antoine Faverolle, curé de Tracy-le-Mont.

Page 34. Mention d'une sentence rendue « contre Jean Mahin pour payer une somme de douze livres au sieur Curé ». Les comptes portent que « cette sentence se rattache à l'obit de Jeanne de Randoux, veuve de Joachim Bardoulet. Son nom est écrit sur une vitre dans le bas côté de la chapelle de la Sainte-Vierge. Je crois que son image est au-dessus ».

Pages 36 et 37. Mention de messire Jean Lebègue, curé de Tracy-le-Mont, du 24 décembre 1647 au 21 juin 1648.

Page 65. « 26 mars 1703. Transaction avec les gros décimateurs, qui donnent 18 livres pour les réparations du chœur, linge, livres, ornemens, et en cas qu'on veuille rompre la dite transaction, on sera obligé de mettre l'église en bonne réparation. Par cette même transaction, ils promettent 100 liv. une fois payées. »

« 2 septembre 1701. Procès-verbal des réparations à faire à la dite église. »

21 octobre 1729. « Donation d'une maison..... d'un bout à Jean de la Barre, d'autre à la rue qui conduit à la fontaine Saint-Brice près l'église. La dite maison donnée par le sieur Nicolas Lecourt, garde général de la forêt de l'Aigle, pour faire une école pour les filles », et en marge : « il y a douze liv. de rente que M. Anjorant doit aux écoles de Tracy. » M. Anjorant était le propriétaire du château de Tracy-le-Val.

Page 70. Mention d'un sieur Berthe, seigneur de Tracy, à la date de 1731.

30 août 1656. Erection de la confrérie du Saint-Sacrement par monseigneur l'évêque Henry de Baradat.

Cette première partie du manuscrit contient une longue série de noms de familles et de lieux dits dont l'énumération serait intéressante pour l'histoire des deux Tracy, vient ensuite cet inventaire du trésor de la fabrique en 1739 :

« Un reliquaire avec deux vitres dans l'une desquelles sont les reliques de Saint-Aurelle et Sainte-Victoire, et dans l'autre, celles de Saint-Damien et Saint-Cyrille. »

« Un reliquaire de bois doré qui représente un homme tenant en ses mains la relique de Saint-Théodore. Au pied dudit reliquaire est une dent de Saint-Adrien, martyr. »

« Un troisième reliquaire représentant une femme tenant en ses mains une côte de Sainte-Sabine, et au pied dudit reliquaire, est un doigt de Sainte-Séraphie. »

« Tous ces trois reliquaires sont en bois doré. »

« Argenterie.

« Un soleil cizelé, dont le croissant est doré, pesant 6 marcs, 1 once 4 gros et demi, acheté au mois de jan-

vier 1665 la somme de 223 livres, et l'estui, 4 livres, sans être au dépend de la fabrique. »

« Un calice, dont le dedans de la coupe est de vermeil, pesant 3 mars 4 onces 7 gros ; acheté avec l'estui 148 livres. Donné par M....., seigneur du lieu. »

« Un autre calice encore plus pesant, ayant aussi le dedans de la coupe en vermeil. »

« Un grand ciboire cizelé, le dedans de la coupe de vermeil, pesant 2 marcs 5 onces 6 gros ; acheté le 15 décembre 1660 la somme de 104 livres 16 deniers sans être aux dépens de la fabrique. »

« Un autre petit ciboire dont le dedans est doré, sous le pied duquel est écrit : *F. Charles Magnen, natif de ce lieu, m'a donné.*

« Une petite boîte à porter le bon dieu aux malades dont le dedans est doré, laquelle, avec la croix pour les processions pèse 7 mars 4 onces moins 2 gros, achetés le 4 décembre 1683 la somme de 262 livres. »

« Un encensoir avec la navette pesant 3 marcs 5 onces 3 gros ; acheté le 21 mai 1671 la somme de 134 livres 13 sous. Pour contribuer à payer cette somme a été vendu à l'église de Machedont un calice pesant 15 onces pour 54 livres. »

Cuivre et ornements.

Cette partie de l'inventaire comprend une série d'objets à l'usage du culte, tels que croix, chandeliers, fontaine pour la sacristie, chasubles, chappes, etc.

Le manuscrit donne ensuite la liste des curés de Tracy-le-Mont de 1548 à 1739. Cette énumération contient de nombreux faits historiques se rattachant à cette localité.

En voici l'exposé :

CURÉS DE TRACY-LE-MONT.

1548. LOUIS DES HAYES.

« Le seul titre qui le fait connaître est la transaction qu'il fit le 16 avril 1548, après Pasques, avec les dames de Saint-Jean-au-Bois, au sujet d'un paiement de dismes. »

Robert Bardollet était alors vicaire.

CHARLES WATELET.

« Le compte de 1596 porte que ce fut lui qui reçut le testament de Jean d'Estrée en 1552. »

JEAN ROCQ.

« L'acte qu'il fit en 1573 pour l'acquit des fondations de ses père et mère, nous en a conservé la mémoire. L'incendie dont il est fait mention dans une sentence du 3 mai 1609 nous a ôté les titres et la connaissance de beaucoup de choses qui ont précédé cet incendie fait par les gens de guerre qui étaient à Noyon. »

CLAUDE D'AMBREVILLE.

« Tout ce qu'on peut savoir de particulier sur ce curé, c'est qu'il eut un vicaire nommé Barbette qui a eu soin de mettre en bon ordre les registres de baptêmes, mariages et sépultures ; il a reçu aussi plusieurs testaments depuis le 17 février 1605 jusq'au 10 octobre 1611. »

« En 1606, le 2 septembre, un nommé Antoine Bornoufle ayant essayé d'assassiner sa femme, grosse de sept mois et demi, à coups de couteau, se perça du même couteau et se jeta dans un rottoir. Il fut ensuite pendu par les pieds. »

« En 1607, le 20 avril, le plancher de la maison de Nicolas Oger tomba et tua sa servante. »

« En 1611, le 16 avril, un bloc de pierre de 20 pieds tombe dans la carrière sur Pierre Carlier qui en fut écrasé. Il eut cependant le temps de se confesser et recevoir les sacrements. En 1608, il y eut 728 communians. »

« Il paraît par une sentence contradictoire rendue à Compiègne le 14 avril 1598 entre le sieur Claude d'Ambreville, curé de Tracy-le-Haut, et noble s^r Jean Laffrenée, seigneur de Tracy, qui condamne ledit sieur curé à payer et continuer audit seigneur un dîner en repas par chacun an et d'en payer ès années d'arrérages, ce qui prouve que ledit sieur étoit curé dès 1591. »

JEAN DUPONT.

« Les registres de baptêmes font mention d'un compte des trépassés rendu en 1611 devant M. Jean Dupont, curé. »

« Le 6 février 1618, le curé Jean Dupont s'obligea par acte devant notaire de payer et continuer à messire seigneur de Besin, seigneur de Tracy, le dîner et repas et d'en payer au receveur de la seigneurie 6 années d'arrérage échues en 1617. »

ANTOINE FAVEROLLE.

« Il commence d'être curé de Tracy en 1623. Il en remplissait encore les fonctions le 2 novembre 1636. »

FRÈRE CLAUDE GUIEDDE.

« L'on ne sait de quel ordre il était religieux. Il prit possession de la cure en 1637. »

C'était sans doute un chapelain de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. On sait que le patronage et la collation des églises de Tracy-le-Mont et de Tracy-le-Val appartenaient au commandeur d'Eterpigny (1).

(1) Mannier. Les commanderies du grand prieuré de France. 1872. pp. 560 et 570.

JEAN LE BÈGUE.

« Ne fut curé de Tracy que du 24 décembre 1647 jusqu'au 21 juin 1648 environ.

PHILIPPE MARCOTTE.

« Ce curé était de Noyon. Il fut pourvu de la cure de Tracy le 19 juillet 1648, et il paraît de son écriture sur les registres jusqu'au 8 août 1654. »

« Ce fut de son temps que le clocher fut rebâti au bas de la nef, étant auparavant entre le chœur et la nef sur le crucifix.

« Jean Prévost était vicaire en 1651.

JEAN VIZET.

« Dans les registres de baptême on trouve écrit de la main du sieur Vizet : *Joannes Vizet, presbyter curatus ecclesie Sancti Briccii de Tracy, munus adorsus est pastorale die undecima augusti 1654.*

« Etant vénérable par ses cheveux blancs, poli, affable, il mit tous ses soins pour gagner par la douceur ceux de ses ouailles qui n'étaient pas dans le sein de l'église : il usa aussi de rigueur et les principaux coups qu'il leur a portés furent :

« L'excommunication spéciale de François Boidard qui, s'étant rendu hérétique, voulait forcer sa femme et sa fille à apostasier. »

« L'ordonnance de M. de Machaux, intendant de Soissons, pour lui enlever de force ses enfants qui furent enlevés et mis à l'Hôtel-Dieu de Noyon. »

« L'exhumation de son fils Jean Boidard, âgé de deux ans, qui quoique baptisé dans l'église catholique, avait été enterré dans le jardin de Samson, dont il fut exhumé, rapporté à

l'église et réinhumé en présence de plus de quatre cents personnes ; »

« L'amende honorable qu'il fit faire à Judith de la Croix, femme de Moïse Monatre, pour avoir refusé de se mettre en posture décente en présence du Saint-Sacrement qu'on portait aux malades à Ollencourt ; »

« Les ordonnances qu'il a obtenues à Compiègne contre les hérétiques pour les contraindre d'avoir un cimetière et à ne faire leurs enterrements qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit, sans pompe, et qu'il put y avoir plus de 10 personnes ; »

« Pour les obliger à tendre devant leurs portes, maisons et autres lieux à eux appartenant, les jours de fêtes ordonnées pour ce faire. »

« Pour les forcer à souffrir les curés de Tracy-le-Haut et Tracy-le-Val, entrer dans les maisons de ladite religion prétendue réformée pour les visiter et savoir d'eux s'ils vouloient mourir dans cette religion. »

« La condamnation d'Isaac et Jacques Bernard, Jean Thourotte et Pierre Ledoux à vingt livres d'amende chacun, pour avoir porté avec trop de pompe et avant l'heure prescrite, le corps de Marie Legrand. Des catholiques même furent condamnés à pareille somme pour avoir assisté audit convoi. »

« S'il eut resté plus longtemps ici il auroit eu plus de consolation en voyant toutes les familles hérétiques faire abjuration de l'hérésie ou quitter la paroisse, ce qui arriva en 1682 et 1685. »

« Il s'appliqua à rendre et à faire rendre tout l'honneur qu'il pouvait au Saint-Sacrement. Il fit donner par ses soins, en 1660, le grand ciboire et en 1665 le soleil, sans qu'il en coûtât rien à la fabrique. »

« Il porta messire Alexandre de Prouville, seigneur de ce

lieu, à donner un calice, une croix pour mettre sur l'hôtel, quatre chandeliers et un bassin d'argent, ce qui à l'exception du calice fut revendu en 1690. »

» Il fit faire la chaire dans laquelle messire François de Clermont, évêque de Noyon, faisant sa visite le dimanche 19 novembre 1662, fit la première prédication. »

« Après avoir mis ses soins au sanctuaire et à la chaire, il alla aux cloches. Il fit fondre la grosse et la petite des trois grosses, et les deux petites le 26 octobre 1672, qui furent bénites le 8 novembre suivant et eurent pour parrains et marraines Monsieur de Cargrez, Madame son épouse et Messieurs leurs enfants.

« Il eut procès contre les dames de Royallieu pour les menues dismes dont il était demandeur aux requêtes du Palais. Il s'accomoda par transaction le 30 janvier 1676, devant Coutant, notaire à Compiègne.

« Enfin, il quitta cette paroisse à la fin de 1676 pour prendre celle de Marest. »

PHILIPPE BRUNET.

« Ne fut curé de Tracy que du 1^{er} janvier 1678 à fin décembre 1679. Ce fut de son temps que la moyenne cloche fut fondue (28 juin 1678), fut bénite le 30, et eut pour parrain et marraine Monsieur du Halgoet et Mademoiselle sa sœur, enfants de Monsieur de Cargrez. »

FRANÇOIS DE ROUSSY.

« Il fut curé de Tracy du 1^{er} janvier 1680 jusqu'en 1686.

« Les hérétiques des deux Tracy qui ne voulurent point se convertir, sortirent du royaume en 1682, pour éviter les suites d'une information faite contr'eux par Monseigneur l'intendant de Soissons, au sujet de l'insulte faite au sieur de Roussy, curé, auquel ils firent plusieurs violences, l'ayant tiré par les oreilles et par les cheveux et mis hors de la maison

d'Antoinette Gentel que les hérétiques voulaient empêcher de faire abjuration de l'hérésie. »

« En 1684, eut lieu une mission prêchée par les pp. Bernard du S. Rozaire et Thuirrel, du couvent de la Sainte-Baume. »

GABRIEL LE PELLETIER.

« Fut curé de Tracy le 1^{er} janvier 1686 et y demeura jusqu'à sa mort arrivée le 3 septembre 1727.

« Il était grand, bien fait, aimant à rendre service. Il avait un esprit fort préoccupé de grandeur, et quoique de famille très-médiocre (du diocèse d'Evreux) : il prétendait être de celle de Monsieur le Pelletier des Forts dont il affectait de faire porter la livrée à deux domestiques dont l'un lui servait de cocher et l'autre de laquais lorsqu'il allait en campagne. »

« Les peines qu'il a eu, jointes aux occupations inséparables du ministère et à la vivacité de son génie, lui affaiblirent tellement l'esprit que de temps en temps il était hors d'état de faire aucune fonction ecclésiastique. Comme pour lors, il voulait célébrer les Saints-Mystères, pour l'en détourner en contentant son esprit, souvent on faisait sonner midi et une heure à l'horloge lorsqu'il n'était encore que neuf heures du matin. »

« En 1701 fut faite la fondation de la cour d'école ainsi que le banc d'œuvre. En 1726, fut faite l'armoire de la sacristie où sont les ornements. Le chœur fut lambrissé ainsi que les deux chapelles. »

Il arriva de son temps (ce fut vers 1748 ou 1720) un incendie considérable qui brûla la maison de M. Lebel de Lécafaux.

L'argenterie fut vendue en 1690. On en vendit pour 354 livres (1).

(1) Bien que l'inventaire ne le mentionne pas, cette vente eut lieu par ordre de Louis XIV qui, au commencement de la ligue d'Augsbourg, cherchait par ces impositions extraordinaires à se procurer des ressources. Voyez *Bullet. de la Société des Antiquaires de France. 1868, p. 62*.

LOUIS-FRANÇOIS PIGEON.

Naquit à Avranches en novembre 1695. Fut appelé à la cure de Tracy le 29 septembre 1727. Il est l'auteur du présent inventaire :

En 1728, l'école des garçons fut brûlée.

En 1729, M. Lecourt donna une vieille grange pour faire une école de filles.

En 1730, le croissant du soleil, la coupe du petit-ciboire et celle de la boîte à porter le bon Dieu aux malades furent dorées.

En novembre 1730, M. Anjorant, seigneur de ce lieu, érigea un hôpital pour y élever douze filles et soulager plusieurs vieilles personnes hors d'état de travailler.

En 1739, le seigneur après avoir fait reconstruire et changer tout son château, y fit mettre le pont-levis.

« En 1732 une fille de Manicamp qui était venue ici filer un mois pour cacher sa grossesse, accoucha et son fruit n'ayant point de vie elle fut condamnée à être pendue ce qui fut exécuté ici. Elle fut assistée à la potence par..... »

« Le 1^{er} janvier 1732, Charles Bernard ayant été tué d'un seul coup de baton, l'assassin fut pendu en effigie et ses deux compagnons condamnés aux galères. Ils se rendirent tous trois à Orléans où l'évêque allait prendre possession et furent ainsi graciés par le privilège qu'a ce prélat de libérer tous les criminels qui se trouvent dans les prisons d'Orléans le jour de sa prise de possession.

En 1739 Nicolas de la Croix fut assassiné et les assassins fugitifs condamnés à être pendus.

Dans la même année il y avait onze cents communians et 405 feux. Furent à cette époque commencés les réparations du presbytaire. (1)

(1) Document acheté à Beauvais. Collection de M. Z. Rendu.
